

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 20

Artikel: Fête et chant nationaux
Autor: J.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212123>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÊNE, 11. LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



Sommaire du N° du 13 mai 1916 : Patois et français (Bréal). — Vieilles chansons (communiqué par A. Burmeister). — Fête et chant nationaux (J. M.). — La grêva dai « frondé » (K.). — Wui sela ! — Un sermon patriotique. — Entre père et fils. — Comédiens d'autrefois.

PATOIS ET FRANÇAIS

Deux frères sont nés à la campagne. L'un plus entreprenant, ou conduit par les événements, s'en va à la ville ; il y apprend beaucoup de choses nouvelles, fait des voyages, se met en contact avec une foule d'hommes et de choses, entre dans la vie politique, écrit, devient député, ministre ; il rentre ensuite dans son village et y retrouve son frère qui a labouré son champ, a élevé sa famille, a ressenti le contre-coup des événements politiques, mais est toujours resté sur son domaine, faisant valoir ses propriétés et, par là, servant à sa manière son pays. Ces hommes ne parleront plus la même langue : il est évident que l'un possédera une foule de mots, une foule d'idées que l'autre n'aura pas. Il est certain aussi, que le frère resté dans la maison paternelle, aura l'esprit un peu fermé, il aura des préjugés, des superstitions ; mais d'autre part il se peut qu'il ait du bon sens, du naturel, de la finesse, et que, pour les sentiments intimes du cœur, il soit au moins l'égal de son frère. Est-ce que ces deux hommes ne s'aimeront pas autant parce qu'ils ne parleront pas la même langue ? Est-ce que le citadin va dédaigner son frère ou lui prêcher le dédain de la vie qu'il a menée ? Je crois qu'il devra tâcher de l'élever jusqu'à lui, mais en prenant pour point de départ ses connaissances et ses habitudes. Il respectera tout ce qu'il y a de bon, de sain dans le développement naturel de cet enfant de la campagne. Voilà comment je comprends les rapports du patois et de la langue littéraire. Ce ne sont pas des ennemis ; si la guerre s'établissait entre eux, ce serait pour le dommage de l'un et de l'autre. Au point de vue pédagogique, je crois que c'est toujours une chose dangereuse que d'apprendre à l'enfant à mépriser ce qu'il doit à la maison paternelle.

C'est une chose dangereuse aussi, dans la vie intellectuelle des nations, de provoquer des solutions de continuité ; quand elles se produisent, c'est toujours un malheur. Si à des enfants qui ont parlé patois jusqu'à l'âge de douze ans, vous défendez subitement ce langage, vous traitez le patois comme un paria, l'esprit de l'enfant deviendra incertain, et il n'est pas sûr qu'il puisse remplacer ce que vous l'aurez obligé à abandonner.

Je ne demande pas que vous enseigniez le patois à l'école¹. Laissez le patois vivre à côté de l'école. Le monde ne subsiste que par la lutte des forces contraires, qui se tiennent en équilibre, et ce qui est vrai pour le monde sidé-

ral l'est également pour les sociétés humaines. Trop de variété produit la division et la faiblesse, mais trop d'unité appauvrit et empêche le renouvellement. Les patois sont une source de rénovation pour la langue ; beaucoup d'écrivains qui ont parlé le français avec le plus de saveur, avaient parlé patois dans leur jeunesse.

BRÉAL.

Au feu ! — Un incendie, pas très grave, éclate l'autre soir dans un de nos villages qui n'est pas encore pourvu d'hydrants. Une seule file, sans le secours d'aucune pompe, suffisait pour circonscire le feu. Par ci, par là, quelque robuste jeune homme jetait un seau d'eau sur le foyer. Au nombre de ceux-ci se trouvait un fort garçon qui amenait l'eau dans une brouette et la lançait contre les tisons. Tandis qu'il était ainsi occupé, un de ses camarades éteint d'un coup les flammes qui l'éclairaient :

— Hé là, François, interpelle le jeune homme à la brouette, tâche-voit de ne pas tout éteindre de ce côté ; on ne voit plus clair pour s'en sortir !

VIEILLES CHANSONS

(Extrait d'un vieux cahier de 1792)

1. L'amour est-il une folie ?...
Maman me le dit chaque jour.
Ah, quand on est jeune et jolie,
Comment se passe-t-on d'amour ?
Je gagerois bien qu'à mon âge
Maman ne s'en est point passé.
Chaque saison a son passage.
Un jour viendra, je serai sage ; ...
Mais je ne veux pas me presser.
2. L'autre jour, dans notre assemblée,
Le jeune Has vint me lorgner.
Je feignis d'en être troublée.
Et j'affectai de m'éloigner.
Je quittai doucement la place :
Ce n'était pas le rebuter
C'est bien fait de fuir son audace.
Un jour viendra, je ferai grâce...
Mais je ne veux pas me presser.
3. Has me suit, Has m'adore,
Il me le dit au point du jour,
Le soir, il me le dit encore,
Quand nos troupeaux sont de retour.
Je prends du plaisir à l'entendre,
Mais je feins de n'y pas songer.
Je sens bien que j'ay le cœur tendre,
Un jour viendra, il faut se rendre...
Mais je ne veux pas me presser.
4. J'ay vu la tendre tourterelle,
Au jour de son premier printemps,
A l'oiseau qui vole autour d'elle,
Se refuser assez longtemps.
L'oiseau n'en est que plus fidèle,
Plus ardent à la caresser.
J'imiterai la tourterelle ;
Je veux bien me fixer comme elle...
Mais je ne veux pas me presser.

(Communiqué par A. BURMEISTER)

FÊTE ET CHANT NATIONAUX

À Genève, s'est constitué récemment un comité d'initiative qui poursuit deux buts : faire déclarer férié le 1^{er} Août, jour de fête nationale, et, doter la Suisse d'un chant national, qui soit consacré comme tel par l'autorité et par les citoyens.

On ne saurait trouver intention plus louable et plus digne d'intérêt. Il nous plaît tout particulièrement que pareille initiative soit partie de la Suisse romande, dont certains de nos Confédérés sont trop enclins, sans aucune raison, à mettre en doute le patriotisme.

Mais, pour très louables et patriotiques que soient les intentions des promoteurs de ce mouvement, elles n'en sont pas moins discutables. Tout se peut discuter. On ne trouvera donc pas étonnant que nous usions de cette faculté et l'on ne nous accusera pas, pour cela, d'anti-patriotisme ; nous osons l'espérer.

Eh bien, en toute franchise, nous ne croyons pas nécessaire de compliquer notre fête nationale du 1^{er} Août. Nous avons même le sentiment qu'on lui nuirait plutôt, à ne pas lui conserver le caractère de noble simplicité qui a présidé à son institution et suivant lequel elle a dès lors été célébrée jusqu'ici.

Sur ce point, nous partageons pleinement l'avis exprimé par M. Eug. Monod, dans la « Feuille d'avis de Vevey », et que voici :

« Nous nous demandons si l'initiative du « Premier-Août jour férié » est opportune. Voici 25 ans seulement que nous célébrons d'une façon bien à nous cet anniversaire heureux ; le moment est-il venu de transformer cette coutume ? Nous ne le croyons pas.

» En nous recueillant quelques heures au soir du Premier-Août, après la journée de travail — travail national — nous nous rapprochons mieux, par la pensée, des hommes du Grutli groupés sur la prairie aux heures de la nuit.

» En ces quelques instants, pendant que s'allument les feux, notre fête reste modeste, intime, originale, grandiose par son simple appareil. Il n'est pas un peuple au monde, croyons-nous, qui célèbre sa fête nationale d'une façon aussi digne et rustique que nous.

» Pourquoi vouloir changer cela ? Pourquoi imposer à toute la Suisse toute une journée de fête alors que quelques heures suffisent à nous rappeler le grand passé ?

» Nous n'avons pas besoin d'un 14-Juillet français, d'un 4-Juillet américain, d'un 20-Septembre italien.

» Nous sommes à une époque où l'on demande de toutes parts le renforcement de l'idée nationale. Est-ce en copiant les peuples étrangers que nous y parviendrons ?

» Et puis quand on aura décrété un jour de fête nationale, n'y a-t-il pas de danger que trop de citoyens fassent... la fête, tout simplement ? Et ce serait regrettable.

» Gardons notre Premier-Août dans sa simple solennité ; renforçons, si l'on veut, d'une façon ou d'une autre sa signification, mais laissons à d'autres les bals, les banquets et le reste. »

Nous ne saurions mieux dire.

¹ Bréal entend ici l'école primaire. Il n'eût vraisemblablement pas combattu l'institution d'un cours sur le patois dans quelque université.

* * *

Quant à la question du « Chant national » nous ne sommes pas non plus d'accord avec le Comité genevois.

Nous reconnaissons, avec ce comité, qu'il est très regrettable que cette question d'un « chant national », soit, chez nous, encore pendante. Car, en fait, nous n'en avons pas, de « chant national ».

Il y en a bien un, l'officiel, c'est-à-dire : « Rufst du mein Vaterland » ou, pour les Romands : « O monts indépendants ». Mais l'air de ce chant n'est pas propre à la Suisse. C'est à cause de cela, peut-être, que le chant officiel et appartient, en tout premier lieu, la consécration du chant national, ne semble pas, dans son ensemble, avoir ratifié le choix officiel.

A côté de cela, nous avons le « Cantique suisse », qui, de plus en plus tend à se substituer au précédent. Mais encore qu'il réunisse, à juste titre, plus de suffrages que le chant officiel et surtout qu'il soit plus suisse — il l'est même tout à fait — certains trouvent que, ni dans ses paroles ni dans sa musique, il n'a la véritable allure ni le véritable caractère d'un « hymne national ». Il y a bien quelque chose à dire.

Alors, donc, il nous en faut un autre, qui soit bien suisse et qui ait l'allure et le caractère voulus. D'accord !

Mais c'est là où nous nous séparons du comité genevois. Nous ne croyons pas que le choix de ce « chant national » doive se décider comme ça, froidement, c'est-à-dire par une consultation populaire — qui, du reste, ne donnera jamais un résultat unanime — et que confirmeront les Chambres fédérales après une discussion académique et, en l'occurrence, oiseuse.

Ce n'est pas cela !

Ce chant doit être l'expression spontanée d'un grand mouvement national, une manifestation de l'âme de tout le peuple, en un moment solennel de son existence, manifestation qui ne se discute pas, mais qui s'impose et qui s'accepte unanimement. Alors, à ses accents, tous les cœurs, sans acception de race, de langue, ni de confession, vibrent à l'unisson. Il réalise vraiment, chaque fois qu'il est entonné et quelles que soient les circonstances, l'union de tous les enfants de la même patrie.

Des événements se préparent, qui devront forcément dissiper à jamais les malentendus, les divergences de sentiments qui nous ont divisés et, partant, renouveler le pacte helvétique. Ils provoqueront, sans doute, ce moment solennel de la vie du peuple, dont nous parlons plus haut, et feront éclore, spontanément, cet hymne national qui, chanté d'un même cœur dans nos trois langues nationales, scellera l'union nouvelle des Suisses, libres et indépendants, dans l'Europe régénératrice de la justice et du droit.

Sachons attendre !

J. M.

Une relique. — M. X. est un chasseur qui ne donne pas de transes au gibier. Chaussé, guêtré équipé, armé comme Tartarin partant pour la chasse au lion, après avoir le jour durant couru champs et bois et brûlé toute sa poudre, il est bien rare que, le soir, il ne soit obligé d'acheter quelque pièce de gibier tué par un colègue ou quelque braconnier pour ne point rentrer bredouille.

Un soir qu'il n'avait pas trouvé occasion de remplir sa gibecière, il entre chez un marchand de comestibles et, à la hâte, achète un lièvre dont l'odeur attestait la maturité avancée.

Une fois à la maison, il porte glorieusement le lièvre à la cuisinière, qui soulève l'animal par les oreilles pour juger de sa taille et de son poids. Soudain, elle recule en faisant une horrible grimace :

— Ma foi, Monsieur, s'écrie-t-elle, celui-là, c'était le moment de le tuer !

LA GRÉVA DAI « FRONDÈ »

On desai dein le papai, y a cauquie senan-nès, que nos sordà, à la frontière, n'avai rein de cartouchès po teri su le fend-l'air dâi z'Allemagne que vignont prevolâ nòdtront pays. Nè sein pas se l'est la vretâ, mà mè rassovigné daò teims io l'ètâi onco bien de n'autr' affèrè : nòdtrè sordâ n'avai min dè pètairû ; l'avai falliu lè leu reterî po lè « transformer au système prussique », coumeïn diont.

Deïn ci teims, on fasâ lo tsemin dè fâi d'Ecclièpeins à Dzonîè. C'ètâi per on delon, leindéman dè paie, lè z'ovràî dè totè nachons que travaillont per inque-n'avan pas étâ conteins de lau salèrè. Se rasseimbliaront n'a bouna trepa — l'ètâi bin trai ceint — ti dâi bon diablo et dècidan de fèrè n'espèce de grève, dè parcourî tota la ligne por arretâ lè travaux. aò bin fèrè recrètrè lè dzorna. L'aurion dâ avèsâ lè z'autoritâ d'âi veladzo io voliafont passa, po ne pas fèrè poeire af bravè dzeins.

On de cè veladzo qu'ètâi bin plliaci po vairè veni lo mondo dè lieni ve arrevâ lè trepa avouè lo drapeau nâi ein titâ. Lè pouros paysans cruront que l'irè n'a trepa dè Moldaves que venian saccadzî lo pays dè Vaud.

La municipalita s'asseimblia vitò po vairè ceïn que falliâi fèrè.

Le dècidâ dè mettrè ti lè sorda su pi, armâ et équipâ. Mà aò momeint dè bailli lè z'ordrè aò commis d'exercice, on municipau fa que ceïn n'irè pas possiblo vu qu'on avâi ti reterî lè fusis.

Et lè gaillâ aò drapeau nâi avancive todzo. Lè municipau n'ètâi pas à nocè. Que fèrè ?

Aprî n'a discuchon on va vers lo maitre cordagni, l'ètâi on nommé Schmutz et on lâi commanda dâi « frondè » en pé po arma la melice, ein atteindeint daò reïnfort. Pu por gagni daò teims, la municipalita einvouè lo commissèro doò veladzo, bon vilho petit suisse, accoutema af z'étranzdi, po parlemeinta avouè lè grévistres.

Aprî on long babeladzo, lè grévistres promessiront de ne rein fèrè dè mâu ai dzeins, se on leur baillâi à tzacon on bocon dè pan et de fromadzo, avouè onna picholetta.

Dinse fut fé. Mà peindeïn ci teims la municipalita aòbliâ lo cordagi et sé frondè. Lo gaillâ taillivè qu'on diablo dein lo coè ; le fâ dâi frondè, lè et sè trai z'ovrai, tot lo resto dè le sannanna.

Ma fai quand lo cordagni allâ porta se n'ovradzo à la municipalita, ce fut on trafî dè la metzance. Coumeïn n'avai pas convenû daò prix ne purant pas s'einteindrè. Lè falliu alla dévan lo dzudzo.

Vouaiquî ceïn que l'est quan lè sorda n'eïn pas laò fusis.

K.

Wui sela !

Une jeune Allemande, en pension dans le canton de Vaud pour apprendre le français et qui se pique de progresser dans cette étude, entendit chanter la fameuse chanson de « Mignon » : « Connais-tu le pays où fleurit l'orange ? ». Elle en fut si ravie qu'elle l'apprit par cœur. Une de ses amies, l'ayant entendue chanter à son tour cette chanson, lui demanda de lui en écrire les paroles. La jeune Allemande y consentit et par amour propre, sans doute, ne voulant pas copier, écrivit de mémoire.

Voici le premier strophe :

Gone dū le peie, u flōri lorasche
Le pei de fridoar, el e rosa merwei
U la pris et si du el Loaso sile sche
U la tut leseson e mürmür les apeï
Se la gō sche wudre wiwr u eme emürir
Sela wui sela !

(Authentique)

UN SERMON PATRIOTIQUE

Pour faire suite à notre article du 22 avril, intitulé : « Les assemblées paroissiales de 1798 », M. L. Demont, receveur de l'Etat, à Morges, a l'amabilité de nous adresser le texte d'un sermon patriotique prononcé à Morges le dimanche 4 février 1798, sur ces paroles Jean VIII v. 33 : « Vous connaîtrez la Vérité et la Vérité vous affranchira », par le citoyen Dumaine, Ministre du St-Evangile et Instituteur de Belles-Lettres, à Morges.

M. Dumaine avait été invité, par le Comité Provisoire de Morges, à prêcher sur le grand événement qui nous avait rendu la Liberté (révolution vaudoise du 24 janvier 1798).

Voici quelques passages intéressants de ce sermon et qui sont de tout temps.

« ... Patrie ! oh ma patrie ! quelle est aujourd'hui cette voix, qui rétentit des bords du Léman jusques aux plaines de Morat, du fond de nos vallées jusques à la cime de nos montagnes !

» Ah ! si c'étoit la voix de la discorde et de la licence qui brise tout lien social ! grand Dieu ! elle ne laisseroit d'autres traces que des ruines du sang et de l'opprobre ; si c'était la voix de l'ambition, elle seroit étouffée par la force étrangère ou par les troubles intérieurs ; bientôt elle succomberoit sous le choc des passions humaines, qui, dès qu'elles sont sans frein précipitent nécessairement la chute de tous les Etats.

» Mais c'est un cri de justice, c'est le cri de l'amour de la patrie ; c'est la voix de cette liberté sublime qui produisit les Moïse, les Néhémie, les Socrate et les Catons. Venez donc, oh mes Concitoyens et mes Frères ; venez à Dieu avec Union et Concorde ! Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira.

» Réglaient aujourd'hui nos réflexions sur les circonstances critiques dont notre sort dépend, nous dirons : 1° en quoi consiste cette vérité indiquée dans le texte ; 2° comment scellant la base de notre conduite cette vérité peut nous conduire au bonheur. »

* * *

« ... Qui de vous, ô mes concitoyens et mes frères, ne célébrerait pas ici les bontés infinies de ce Dieu, qui en nous donnant la liberté, remet entre nos mains la décision de notre salut politique, sans en exiger aucun prix ; sans nous faire passer à travers ces tempêtes civiles, ces révolutions de sang, dont les maux incalculables sont cent fois plus à redouter que le plus précieux des biens de la vie n'est à désirer.

» Malheur donc à l'esprit inquiet ou prévenu qui viendrait troubler une marche aussi prudente, aussi tranquille !

» Malheur à celui, qui, pour soutenir des préjugés, des privilèges individuels ou des relations de crédit, chercherait par des voyes secrètes, par des discours insidieux, à s'isoler de ses compatriotes, à substituer ses opinions particulières aux grandes vues politiques, qu'une Providence qui semble nous être plus particulièrement qu'aux autres nations, vient de nous faire adopter par le vœu général du peuple, vœu soutenu par l'influence de la Grande Nation, qui met sa gloire dans sa générosité pour le faible, et dans sa justice envers ses amis et ses voisins.

» De tels hommes auraient beau prendre le masque du bien public ; leur orgueil percerait à travers ce masque, et loin de se prosterner devant ces nouveaux Haman, l'homme probe ne verrait en eux que les Contempteurs des vertus de ce divin Jésus, qui nous a laissés un modèle si parfait de générosité, de mépris pour les biens du monde, de docilité, de dévouement au bien public, d'éloignement pour la fausse gloire, de grandeur d'âme et de support. »

* * *

« ... Quant à vous, hommes légers et turbulents, qui confondiez peut-être la liberté avec la licence, qui comptiez peut-être améliorer votre